

7 avenue Condorcet
BP 32
97201 Fort-de-France Cedex
Tél. 05 96 48 47 20
Email : contact@eamartinique.fr
Fax : 05 96 63 23 67
SIRET : 289 720 054 00013

RAPPORT AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET : GESTION DE L'EXERCICE 2009

L'article R213-67 du code de l'environnement prévoit que le conseil d'administration délibère sur « le rapport annuel de gestion ».

Ce rapport a pour objectif principal de tenir informé le conseil d'administration des actes pris pour appliquer les décisions de celui-ci. Il détaille l'activité générale de l'établissement. Des comptes rendus partiels réguliers ayant été présentés, sans vote, lors des précédentes réunions, conformément aux dispositions de l'article R213-69 du code, il s'agit d'entériner, par une délibération, les actes de gestion de l'année entière. Aussi, certaines pièces jointes à ces comptes rendus récapitulant de manière exhaustive plusieurs actes de gestion ne seront pas de nouveau annexées au présent rapport.

En dépit de l'activité réduite pendant la période de la grève générale, les objectifs de l'année ont largement été atteints. Toutes les délibérations du Conseil d'administration ont connu un taux de réalisation considérable, notamment, celles relatives aux études, aux actions d'information et de formation, à la mise en oeuvre de l'observatoire de l'eau de la Martinique.

La gestion de l'exercice 2009, en dehors des actes ordinaires administratifs et financiers, a donc été marquée par la poursuite du 1^{er} programme pluriannuel d'intervention (PPI) révisé. C'est une année où tous les projets stratégiques de communication ont été concrétisés. L'animation en milieu scolaire a connu une activité abondante. Enfin, l'assistance technique, notamment au niveau des démarches de territoire, les études techniques et la poursuite et le renforcement du programme de surveillance dans le cadre de la mise en oeuvre de la DCE ont connu un niveau appréciable d'exécution. La mission institutionnelle de formation a été concrétisée par l'organisation de sessions dans le cadre de partenariats divers à un coût moindre pour l'ODE.

Un bilan des 6 années d'activités de l'ODE, depuis son installation opérationnelle est initié dans un rapport d'activité qui sera distribué aux institutions, acteurs de l'eau et ministères divers.

I LES ACTES ORDINAIRES DE GESTION

Le règlement des affaires de l'Office, par son conseil d'administration, s'est effectué lors des trois réunions qui se sont tenues respectivement les 29 avril, 09 octobre, et 16 décembre 2009. Les principales décisions, outre celles relatives au budget, au compte financier et à l'organisation générale des services avec l'instauration de l'horaire à la carte, ont intéressé, la mise en oeuvre de plusieurs volets du PPI révisé, particulièrement l'attribution d'aides.

A) Le suivi de l'application des délibérations du conseil, l'exécution du budget et le fonctionnement des services, assurés sous la responsabilité de la directrice, ordonnateur des dépenses et des recettes, ont généré la signature de conventions financières ou de partenariats, des mandats et

des titres de recettes et le renouvellement des contrats détaillés lors des précédentes réunions. Le concours des services de logistique et du centre informatique du département a contribué largement à la qualité des travaux réalisés. Ces prestations en nature n'ont pas fait l'objet d'évaluation financière et de traduction comptable au compte financier.

B) La gestion des ressources humaines : En exécution de la nouvelle organisation des services, cinq nouveaux agents ont renforcé l'effectif : deux adjoints administratifs (cadre C de la filière administrative), deux agents affectés à l'observatoire de l'eau (un ingénieur et un technicien, cadres A et B de la filière technique) et un technicien en renfort du service interventions (cadre B de la filière technique). L'agent technique polyvalent, bénéficiaire d'un contrat d'avenir a été recruté en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe stagiaire.

Par ailleurs, trois stagiaires ont été encadrés (une administrative préparant une licence professionnelle, dans le domaine de la gestion des ressources humaines, qui a, par la suite, été recrutée en qualité de assistante/gestionnaire des RH, deux techniciens dans le cadre de la préparation d'un BTS et d'une licence professionnelle, sur les thèmes respectifs suivants : **Etude et suivi de la mise en place des nouvelles redevances pour pollution non domestique - Le développement et l'amélioration des outils de gestion durable de la ressource en eau à usage agricole à la Martinique**. La qualité de leurs travaux a permis de donner une avancée significative à ces sujets.

Le recours à un emploi saisonnier a été nécessaire pour le remplacement d'un congé de maternité.

Les recrutements sont intervenus au cours du premier semestre 2009, les agents permanents ont pris leur fonction en février, mars, avril, et juin 2009. L'effectif, détaillé dans le tableau joint au compte administratif 2009, est, au 31 décembre de 19 agents (10 titulaires/stagiaires et 9 contractuels) avec une prééminence de la gende féminine à hauteur de 2/3, soit 14/19. Deux agents sont mis à disposition par le Conseil Général.

S'agissant de la formation professionnelle, la quasi-totalité des agents a bénéficié de certaines formations dispensées par le CNFPT ; plusieurs autres de formations spécialisées soit sur place, soit dans l'hexagone.

En plus de la convention de gestion de la médecine professionnelle et préventive, pour l'ensemble des agents, une convention d'assistance pour les missions d'inspection et de conseil en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail a été signée avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale. Une assurance a été contractée auprès du CNP (Centre National de Prévoyance) pour la couverture des risques professionnels.

Depuis le mois de juin, **l'utilisation d'une badgeuse virtuelle** permet à tous de bénéficier d'horaires variables et par conséquent d'organiser le travail sur des plages fixes et des plages mobiles, pour une bonne conciliation de la vie personnelle avec les exigences de performance du service rendu aux usagers. Ce système a été mis en place à la demande des agents pour une meilleure équité à l'égard de tous.

Toutes ces mesures d'organisation de service et d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail sont consignées dans un règlement intérieur qui a été validé par le CGFPT.

Deux agents ont été désignés ACMO (Agent chargé de la Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité) depuis le 23 avril 2009 et ont choisi d'y consacrer chaque jeudi après-midi.

Ils ont pour mission de vérifier la bonne application des règles d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (consignes de sécurité, bonne utilisation du matériel, intervention des entreprises extérieures...), aider à la prise en compte de la sécurité dans la préparation et l'organisation du travail, observer les situations de travail...

Malgré l'emploi du temps chargé de tous, ils ont pu néanmoins offrir un petit déjeuner autour duquel la sensibilisation était de mise particulièrement concernant les attitudes préventives à adopter en rapport avec la grippe A. Un petit dépliant a été élaboré à cet effet.

Il en est résulté l'enregistrement d'aucun accident du travail et de très peu de jours d'arrêt de travail pour cause de maladie et le maintien du haut niveau de performance et d'efficacité de notre institution.

C) Les marchés publics et les autres contrats, conventions et partenariats ont connu une croissance subséquente à la montée en charge de l'activité.

En effet, la procédure telle qu'elle ressort du règlement interne adopté le 15 avril 2005 et modifié en 2006 puis en 2008, a été scrupuleusement suivie, l'ensemble des marchés passés étant des MAPA (marchés à procédure adaptée), à savoir :

- Appel public à manifestation d'intérêt, en début d'exercice,
- Demande, par lettre de consultation, d'au moins 3 devis ou factures pro forma pour les dépenses de moins de 20 000 €
- Avis d'appel public à la concurrence, avec cahier des charges ou lettre de consultation publié sur le site Internet, au BOAMP et/ou sur FA ou Le Légis, pour certaines études, affichage à la porte des locaux,
- Attribution par la directrice après avis de comités de pilotage, pour certaines études, et/ou analyses des services de l'ODE et de la DIREN ou par la commission d'appel d'offres pour les MAPA de l'article 30 supérieurs à 206 000 €
- Pour ce qui concerne les actions de communication, eu égard aux spécificités des prestations attendues, une demande de devis accompagnée d'une maquette, conforme aux prescriptions des cahiers des charges, est adressée à au moins trois prestataires présélectionnés. Il convient de préciser que la production de programmes à diffuser par des organismes de radiodiffusion (questions eau est exclue de l'application du code des MP).

Le suivi du marché d'assistance et de maintenance du réseau informatique a nécessité de nombreuses heures de travail du technicien chargé des interventions et assurant également l'administration du réseau.

Certaines prestations complémentaires ont été sollicitées des attributaires, sans mise en concurrence. Il s'agit, notamment de contrats de maintenance, de prestations pour l'observatoire de l'eau et pour le site Internet. Plusieurs marchés ont fait l'objet de renouvellement.

La qualité de ces actes préliminaires a conditionné l'efficacité des réalisations du programme pluriannuel d'intervention.

II LES ACTES DE GESTION LIES À L'EXECUTION DES MISSIONS ET DU 1^{er} PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION REVISE

L'amplitude et la qualité des actes de gestion pris dans l'exercice des missions dévolues, légalement, à l'Office, dans le respect du code de l'environnement et des dispositions du SDAGE ont contribué à asseoir la légitimité et la reconnaissance de l'utilité de cet établissement public local dans le paysage des nombreux acteurs de l'eau à la Martinique. L'activité de l'exercice 2009 s'est enrichie de l'amplitude de l'activité des pôles « études, formation » et « réseaux » et l'implication de l'Office dans toutes les étapes de la procédure de révision du SDAGE.

II.1 L'ASSISTANCE TECHNIQUE, LES ETUDES, LES DEMARCHES DE TERRITOIRE ET LES RESEAUX

Les actes d'exécution ont concerné les contributions de l'office aux études, recherches, actions d'intérêt commun. Ils ont revêtu la forme :

- Soit de participation aux réunions de comités de pilotage ou autres organes consultatifs ou délibérants, au niveau local, national et européen (MISE, GREPHY, bureau et plénière du Comité de Bassin, plan chlordécone, comités nationaux de pilotage du MEEDDM....)
- Soit de participation aux réunions de comités de pilotage de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière de la ville du Robert, des chartes de l'environnement du PNRM et de la CACEM, des études de réalisation des réserves naturelles et des travaux de révisions du SDAGE.
- Soit d'instruction des demandes d'avis sur les projets de lois et de décrets, les dossiers d'autorisation des dossiers de la police de l'eau et de suivi de dossiers délicats tels que Caraïbe Hycos, la révision du SDAGE, le programme de mesures, la consultation du public, la programmation 2010 des activités du BRGM, du CEMAGREF, de l'IFREMER, de l'ONEMA

Enfin, il convient de signaler :

- Le concours apporté par l'ODE à la rédaction d'avis sur des projets tels que (grenelles 1 et 2, de la mer, engagement national pour l'environnement...), à la rédaction d'amendements, notamment celui relatif au tarif social de l'eau, à la préparation de la rencontre des directeurs des offices, des DIREN et des MEEDDAT et MOM,
- La mise en œuvre de la DCE, notamment par une implication dans la rédaction du SDAGE révisé, la participation aux réunions des groupes de travail nationaux, la commission eau de la grève générale, les états généraux, les partenariats développés pour la mise en œuvre du réseau de surveillance, volet physico chimique pour les eaux superficielles et souterraines,
- L'intervention de l'ODE lors de séminaires, notamment celui organisé par le comité de bassin de Mayotte,
- Le début de certaines études ou l'avancée significative de celles en cours telles que l'étude sur les méthodes alternatives à l'épandage du lisier, l'étude sur les débits minimum biologique et le guide méthodologique, les études effectuées dans le cadre du plan chlordécone et de la convention pluriannuelle d'objectifs ONEMA, l'étude de vulnérabilité des sources face aux pressions phytosanitaires et les études préalables à la mise en place de la redevance pour pollution non domestique
- La recherche de partenariats pour la concrétisation des actions de formation,
- La participation au forum mondial de l'eau qui s'est tenu en mars 2009 à ISTANBUL en TURQUIE et la rédaction d'un article spécifique aux territoires d'outre-mer a été inséré dans le document de résolution finale.
- **L'implication de l'ODE dans la rédaction de l'adaptation au contexte insulaire, martiniquais de la Norme ISO 26000 : Développement durable et responsabilité sociétale.**

II.1.1 L'assistance technique et les démarches de territoire

En 2009, l'Office de l'Eau Martinique a continué sa mission d'assistance technique auprès de certains acteurs de l'eau, dont les collectivités territoriales avec notamment :

- La réactualisation des documents de gestion de la forêt domaniale du littoral avec l'ONF,
- *Le contrat de baie du Marin*, porté par la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique, *le contrat de baie de Fort-de-France* porté par la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique et *le contrat de rivière du Galion* porté par la Communauté de Communes du Nord de la Martinique, *la Gestion Intégrée de la Zone Côtière* de la ville du Robert,
- La mise en place et le suivi des SPANCS dans le cadre du SATASPANC,
- L'étude d'identification des eaux souterraines
- Le schéma directeur de l'alimentation en eau potable
- L'étude prospective de l'irrigation à la Martinique

Des interventions et des analyses ont été effectuées en complément de la participation aux réunions de travail.

II.1.2 Les études et les réseaux

- Les études préalables à la mise en œuvre de la redevance pour pollution non domestique

Ces études visent à établir l'inventaire des activités industrielles et artisanales, à constituer une base de données y afférente, à évaluer les problématiques de mise en oeuvre de la redevance. Elles ont été motivées par la difficulté de mise en œuvre de la redevance pour pollution de l'eau liée aux activités non domestiques et face à un constat de totale méconnaissance du tissu industriel et artisanal, comme de son impact sur la ressource et les milieux

- Le réseau de surveillance de la qualité des eaux de sources, de surfaces et la détermination de la contamination des organismes aquatiques par des pesticides organochlorés

S'agissant des sources, la première phase d'identification et d'analyse est terminée. Les informations ont été portées à la connaissance des communes concernées par les services compétents de l'Etat. Les modalités de valorisation, notamment par la publication d'un atlas, font l'objet d'une convention avec la DSDES et le BRGM. Pour le réseau de surveillance, le suivi des marchés et conventions de partenariats permet d'assurer le rapportage au niveau national ; les modalités de valorisation ébauchées en 2008 par la bancarisation des données dans GDES, logiciel de gestion des données, ont été peaufinées.

- L'étude sur les Débits Minimum Biologiques et le guide méthodologique

Cette étude sur les débits minimum biologiques et la réalisation d'un guide méthodologique sur la bonne marche à suivre pour leur détermination ainsi que la gestion des ouvrages de prise d'eau a débuté en fin 2009. Ce guide s'adresse aux exploitants d'ouvrages existant et de nouveaux ouvrages. Les DMB devant être calculés pour l'ensemble des prises d'eau en rivière de la Martinique d'ici à 2015 dans le cadre du SDAGE révisé. Ce guide devra aussi résumer l'état de l'art et des connaissances sur la Martinique et la Caraïbe.

Il s'agit, en outre, de déterminer, à titre d'exemples reproductibles, les DMB sur 8 prises d'eau publiques de la Martinique parmi les plus importantes.

- L'étude sur les méthodes alternatives d'épandage du lisier

Suite aux premières phases de l'étude menée en 2008, l'ODE a conduit début 2009 des réunions préparatoires et des visites de sites avec les éleveurs afin de lancer le suivi de sites pilotes prévus en phase IV de l'étude. Le prestataire initial ne pouvant plus véritablement suivre le dossier et les retards observés par les promoteurs des sites pilotes font que la mise en oeuvre des sites d'essais a été suspendue.

La chambre d'agriculture est sollicitée pour reprendre ce dossier en main.

L'ODE envisage également de prendre un stagiaire au premier semestre 2010 pour continuer le suivi de ce dossier.

II.1.3 L'action du pôle Système d'Information Géographique (SIG) et de l'administration de données

Au cours de l'année 2009, la base de données du pôle SIG s'est étoffée des données géographiques disponibles sur l'eau en Martinique.

Par ailleurs l'ODE participe activement aux travaux du groupe SIG972 composé de tous les producteurs de données géographiques.

Le pôle SIG a apporté son expertise dans le développement des progiciels de gestion des interventions ainsi que dans le suivi de la réalisation de la BDCARTHAGE et de l'état des lieux de l'environnement piscicole des cours d'eau de la Martinique. Il a apporté une assistance aux prestataires et partenaires et aux SIG mobiles (ODE, SA2D et Chambre d'agriculture) et à la mise en place d'une codification unique pour les stations « eau » et d'une trame « sandrisée » pour le rendu des données de laboratoires.

L'ODE est le référent SANDRE (Système d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau) en Martinique. Il a pour but de faire vivre (création, gestion, mise à jour,...) un langage commun dans le domaine de l'eau. Cette démarche va aussi dans le sens de la convention d'Aarhus.

Une de ses principales missions est d'élaborer une codification des données composant le SIE (Système d'Information sur l'Eau).

Dans le SIE, le SANDRE diffuse des référentiels accessibles à tous les acteurs de l'eau (publics ou privés).

Au niveau du bassin, l'Office De l'Eau a une mission de vulgarisation des référentiels proposés par le SANDRE, d'alimentation des divers outils mis à disposition des différents acteurs pour engranger les données sur l'eau.

D'autre part, l'Office veille à la bonne adaptation des spécifications du SANDRE pour le bassin.

A terme, le SANDRE établit une unique description (normalisation) pour un objet et ainsi, deux partenaires parlent dans un langage commun pour une meilleure interopérabilité.

II.2 LES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Dans le cadre de la mission d'information et de sensibilisation de l'Office de l'Eau, les actions définies dans le plan de communication ont été menées à bien. Il est important de signaler que **la totalité des actions phares prévues** ont été concrétisées. Le bilan de communication joint en annexe du rapport sur les actions d'information et de sensibilisation 2010, présenté au conseil d'administration de décembre 2009 a détaillé les actions de communication réalisées par l'Office De l'Eau Martinique.

Quelques actes, méritent d'être particulièrement rappelés :

- Au total, les animations ont permis de sensibiliser plus de 3572 élèves dans plus de 20 établissements différents. Pour la rentrée 2009, des nouveautés : la liste des outils pédagogiques et les fiches d'activités mises en ligne sur le site internet et un mailing aux enseignants.

L'ODE accompagne ceux qui le souhaitent dans leurs projets pédagogiques sur l'eau.

Les thèmes les plus sollicités sont : « Les cycles de l'eau » et « La faune et la flore des milieux aquatiques » (Projet « Mon île, ma planète »).

- La dernière diffusion en janvier 2009 d'un « best-off » de l'émission hebdomadaire « question eau » » et le début du bulletin télévisé « **rue Wanakaera, le magazine des gestes écocitoyens** » programme de six minutes qui s'adresse à la fois au jeune public et plus généralement au grand public.
- **Ekocolap 1^{ère}, festival du Film d'Environnement du 4 au 25 juin :**

La Terre, héroïne du festival Ekocolap 1^{ère}, organisé par l'Office De l'Eau Martinique et ses partenaires. L'occasion pour tous d'assister à la projection de *Home*, le chef d'œuvre du photographe Yann Arthus Bertrand, des courts métrages, des documentaires et des films d'animation.

Ekocolap, est un festival gratuit, de films sur l'environnement qui aura réuni **1435** participants, du 4 au 30 juin, grâce aux différentes projections pour le grand public et les scolaires, partout en Martinique : à Madiana (Schœlcher), au CMAC (FdF), au Jardin des Papillons (Carbet), à l'Excelsior (Sainte Marie) et à l'Atlas (Anses d'Arlet). Ce festival a été réalisé en partenariat avec l'Agence Française de Développement, le Jardin des Papillons, l'ADEME, le COMASSUB, le CMAC, l'Excelsior, Madiana, l'Atlas, Martiniquescoop, RFO.

Au vu du nombre de participants, le cinéma s'est révélé être un très bon outil de sensibilisation sur les sujets de l'environnement et de l'eau.

- La poursuite du Programme Pédagogique Eau,
- L'élaboration d'outils de sensibilisation en fonction des thèmes abordés. Au cours de l'année, des panneaux ont été conçus,

Afin de faciliter ces actions, il est prévu dans le cadre du programme pédagogique eau, la création et la diffusion d'outils pédagogiques adaptés au contexte insulaire.

- Les actions menées dans le cadre des journées mondiales de l'eau du 22 mars, de l'océan, le 08 juin,
- L'intervention grand public et le partenariat de l'office, dans le cadre de la semaine du développement durable, des salons, du forum santé, de la semaine de réduction des déchets, du

forum assainissement non collectif, des points infos services aux particuliers, des rendez-vous aux jardins etc.,

- La campagne de sensibilisation « préservons notre environnement : gardons nos plages et nos rivières propres », menée pendant les grandes vacances scolaires,
- Le partenariat avec le Carbet des sciences lors de la fête de la science,
- Les interventions dans les médias, presse écrite, radio ou télé (France–Antilles, RFO, ATV, RCI, NRJ,...) sur des thèmes divers : la gestion de l'eau, les journées mondiales, « plages et rivières propres », le prix de l'eau, les économies d'eau ...,
- L'animation de l'exposition sur l'eau par le Carbet des sciences sur tout le territoire,
- La mise à jour et les innovations du site Internet de l'Office de l'eau, officiellement en ligne depuis fin 2005. Un retour positif en terme de consultation de ce site est toujours enregistré,
- L'insertion de publications dans la presse et la diffusion d'outils audiovisuels divers.

II 3 LES INTERVENTIONS : LES REDEVANCES ET LES AIDES

La mission de l'office relative aux interventions est définie dans les textes préconisant l'élaboration d'un programme pluriannuel d'intervention. Elle se compose, essentiellement de deux volets : *les redevances et les aides*. La totalité des procédures de gestion des aides et des redevances a été déclinée dans le cadre d'un manuel de procédures. De façon globale, les objectifs les plus difficiles à atteindre ont été ceux de la redevance.

L'activité du service des interventions, structuré en 2006, a fait l'objet d'un rapport exhaustif présenté au Conseil d'administration lors de sa réunion d'octobre.

Il est à noter que dans le cadre des aides, une visite, en fin de travaux ou d'études, est opérée et l'aide est versée sur la base des factures fournies et après vérification sur le terrain des travaux ou études réalisés.

Il convient de signaler les nombreuses investigations menées en 2009 pour le contrôle des déclarations de la redevance pour prélèvement d'eau dans le milieu naturel (notamment pour la prise en compte des exonérations pour la lutte contre l'incendie), pour l'instruction des demandes d'aides, et auprès des différents potentiels redevables pour la mise en place des nouvelles redevances (pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte non domestiques, pour pollutions diverses), les séances de travail, véritables conférences de programmation des financements des travaux d'AEP et d'assainissement. L'élaboration du guide d'instruction des aides et une réflexion menée sur les indicateurs les plus pertinents ont ponctué les travaux de cette commission.

S'agissant des 2 nouvelles redevances assises sur les consommations facturées, les avenants aux conventions de collecte, intégrant les nouveaux taux, ont été signés, avec les 3 distributeurs et les titres de recettes pour les acomptes ont été émis au cours du 3^{ème} trimestre.

II.3.1 La communication autour des interventions

Afin de faciliter la mise en œuvre des redevances et leur acceptation par tous, mais également afin de faire connaître les possibilités d'aides proposées par l'Office de l'eau, la communication autour des interventions figurant dans le plan de communication annuel, a été mise en œuvre par la réalisation d'un court métrage et de plaquettes d'information sur les nouvelles redevances et l'existence des aides figurant dans le .PPI révisé.

Malheureusement, en raison du contexte social et des revendications du collectif du 5 février relatives à la diminution du prix de l'eau et au gel du taux des redevances, la diffusion du court métrage a été reportée au début de l'année 2010 et la distribution des plaquettes effectuée avec les dernières factures de 2009.

II.3.2 Les redevances

Les forces vives de l'Office de l'Eau Martinique ont été concentrées sur le respect de la procédure de la redevance pour prélèvement et de mise en place des nouvelles redevances.

Malgré des oppositions et des embûches, toutes les redevances ont bien été liquidées pour l'ensemble des usages (alimentation en eau potable, irrigation et autres activités économiques). Avec son effectif réduit, une organisation en interne a permis d'assumer la charge supplémentaire imposée par l'accomplissement de cette mission de liquidation de l'ensemble des redevances applicables en 2009.

Les formulaires de déclaration pour la redevance assise sur les prélèvements de 2008 ont été expédiés au début du mois de janvier 2009 et pour les prélèvements de 2009, au cours du mois de décembre 2009. Les titres de recettes, après contrôles essentiellement sur pièces, ont été émis et mis en recouvrement à partir de juillet 2009.

En ce qui concerne le monde domestique, toutes les déclarations ont été retournées. Enfin le secteur industriel enregistre les plus faibles retours.

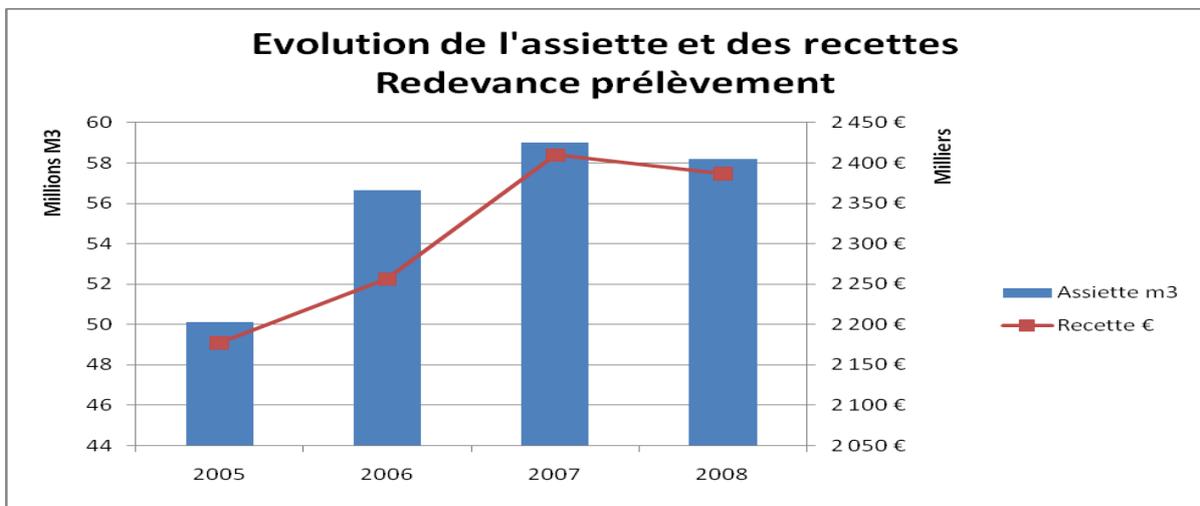
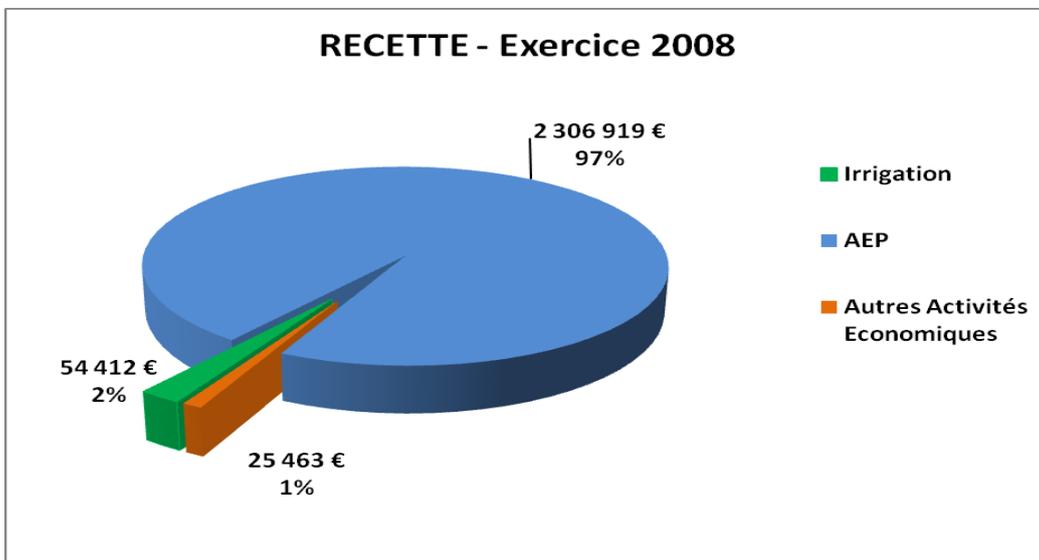
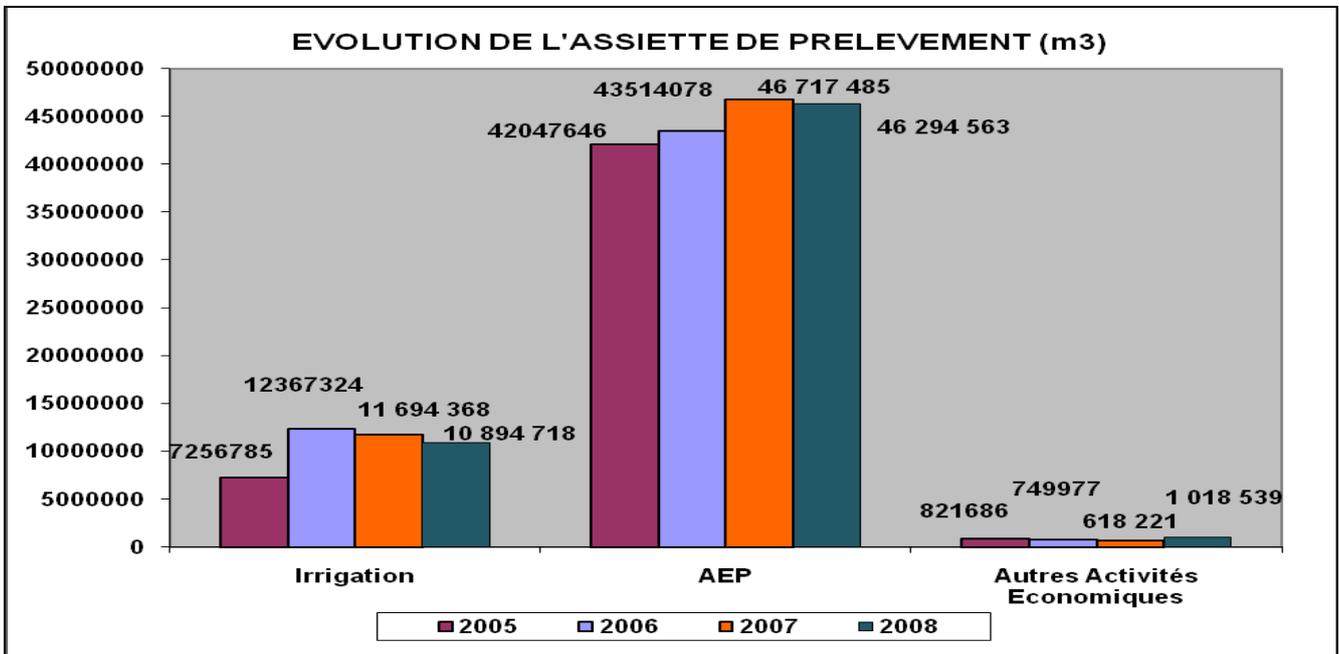
Il ressort de l'analyse croisée de l'évolution des données relevées sur les déclarations des redevables de la redevance pour prélèvement d'eau et sur les volumes consommés facturés des 2 autres redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte domestiques, une diminution du volume prélevé pour l'usage alimentation en eau potable et parallèlement une diminution d'environ 1% des consommations d'eau sur l'ensemble du territoire.

seuil 10 000 m3	2008	EVOLUTION				
		Activité	Assiette m3	Recette €	Assiette	Recette
		Irrigation	10 894 718	54 412 €	-7%	
		AEP	46 294 563	2 306 919 €	-1%	
		Autres Activités Economiques	1 018 539	25 463 €	39%	
		TOTAL	58 207 820	2 386 794 €	-1%	-1%

Malgré la diminution du seuil de 50 000 m3 à 10 000 m3, les recettes sont en recul de 1% par rapport aux redevances assises sur les prélèvements de l'exercice 2007 et perçues en 2008.

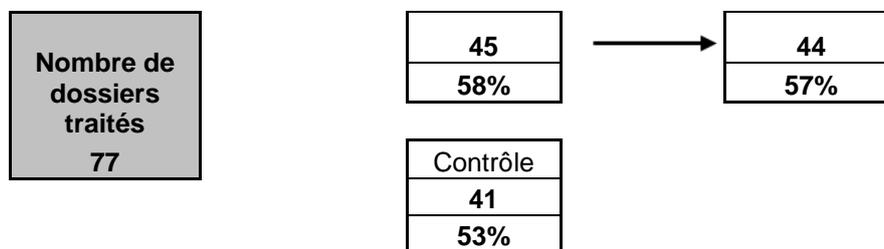
S'agissant des formulaires de déclarations pour les redevances de 2009, il a été expédié en décembre 2009 et début janvier 2010 : 216 pour la redevance pour prélèvement, 69 pour la redevance pour pollutions diffuses et 628 pour la redevance pour pollution non domestique.

Plusieurs séances de travail avec les services du ministère de l'écologie, les agences de l'eau et les autres offices de l'eau ont abouti à une décision d'utilisation des outils informatiques développés au niveau national par, notamment une adaptation des documents nationaux et à une mutualisation des outils informatiques des offices.



Déclaration
> 10 000
m3

Emission
Titres de
recette



S'agissant des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte domestiques assises sur les consommations d'eau, l'analyse des déclarations fait ressortir un différentiel important entre les estimations du PPI et le produit réellement collecté par les distributeurs.

Enfin, le développement du progiciel de gestion des interventions s'est poursuivi. Ce progiciel aura pour vocation d'assurer les deux volets fondamentaux qui sont :

- L'aide à la gestion et au traitement des redevances et des aides
- L'analyse et la cartographie des pressions anthropiques recensées par la mise en œuvre des redevances et l'attribution des aides.

A terme, il a vocation à devenir un véritable outil d'aide à la décision et à la mise en œuvre de stratégies de développement liées aux aménagements humains. D'ores et déjà, un GPS couplé à un pocket PC permet de relever les coordonnées géographiques des ouvrages lors de chacune des sorties terrains et d'y associer des caractéristiques techniques, afin de les reporter dans le Système d'Information Géographique (SIG) de l'Office De l'Eau.

Pour répondre au besoin d'agrégation nationale des données sur l'eau et les milieux aquatiques, les progiciels développés au niveau national seront également utilisés par les offices.

II.3.3 Les aides

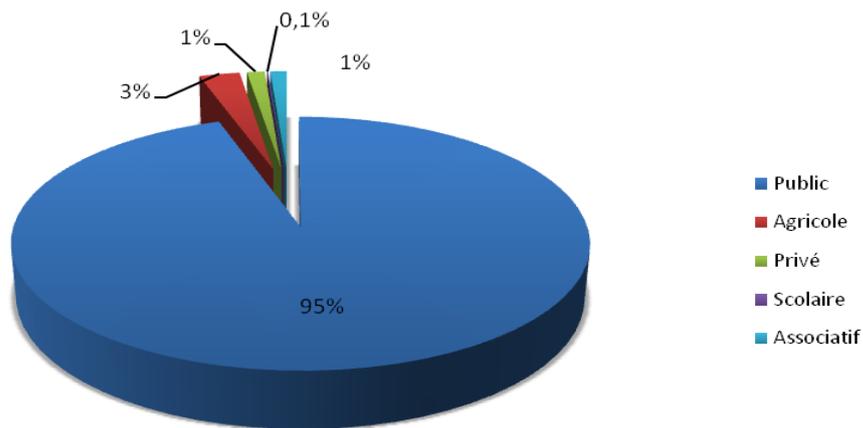
Une analyse des aides accordées fait ressortir que pour l'année 2009 :

60 demandes d'aides instruites ont été accordées pour un montant total de **5 107 238 €** soit :

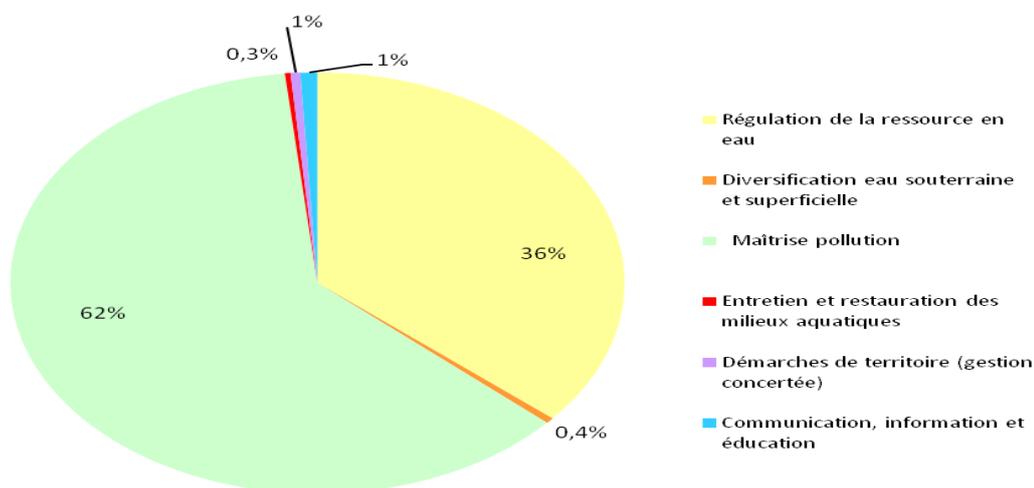
- **14** aides dans cadre de la rubrique « maîtrise de la pollution » non seulement à des entreprises privées mais aussi aux EPCI et à l'agence des 50 pas géométriques pour des travaux de transfert des effluents brut et des travaux d'assainissement soit 62 % ;
- **25** aides dans le cadre de la rubrique « régularisation de la ressource existante – réalisation de filières d'économie d'eau », la pose de citernes pour la récupération des eaux de pluie et des travaux d'extension des réseaux AEP 36 % ;
- **1** aide dans le cadre de la rubrique « diversification de la ressource » ;
- **2** aides dans le cadre de la rubrique « démarche de territoire » à la Communauté de communes du nord de la Martinique pour le contrat de rivière du Galion, à la CACEM pour le contrat de baie de Fort de France ;
- **17** aides dans la rubrique « communication » à des écoles, associations et mairie.

La rubrique d'aide la plus utilisée est la « maîtrise de la pollution », notamment les travaux de transfert des effluents brut et d'assainissement qui, en pourcentage numéraire, est également la plus élevée.

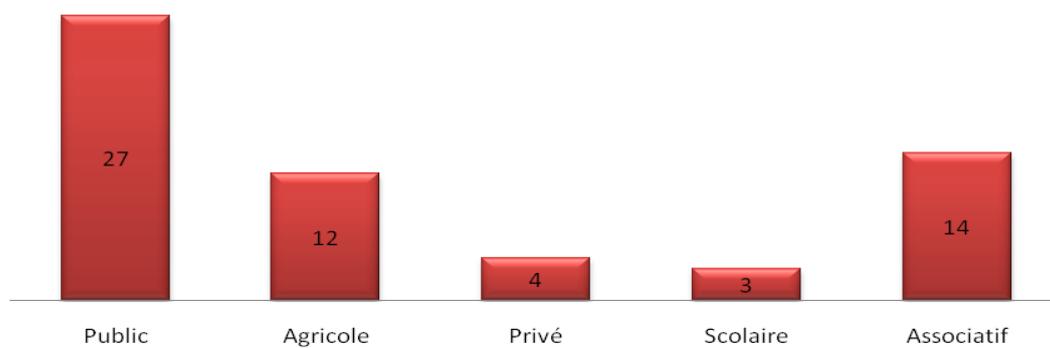
Répartition des aides par secteur d'activité



Répartition par ligne de programme d'aide



Répartition par nombre de dossiers



II.4 LES ACTIONS DE FORMATION

L'Office de l'eau ne disposant pas de moyens suffisants pour la mise en place des formations, des partenariats ont été créés avec des organismes compétents habilités et déjà habitués aux processus d'organisation de stages, formations et/ou séminaires (OIEAU, CNFPT, les 3 chambres consulaires, le PNRM, la DAF).

Former les professionnels à la contrainte Eau :

En partenariat avec l'Office International de l'Eau (OIEau) et le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME), un catalogue Caraïbes a été édité pour répondre aux besoins des maîtres d'ouvrage en matière de formation, initiative prolongée en 2009, par la mise en place concrète et le financement de plusieurs formations.

En partenariat avec la DSDS et la chambre de Métiers et de l'Artisanat, ont été organisées :

- une réunion d'information interprofessionnelle sur l'assainissement non collectif,
- quatre sessions de 2 jours de formations à destination des corps de métiers concernés par les aspects réglementaires et techniques de l'assainissement non collectif et de la récupération des eaux de pluie.

En partenariat avec l'OIEau, une dizaine de professionnels a pu bénéficier, sur quatre jours, d'une formation « Rivière » : restauration, entretien et aménagement d'un cours d'eau.

En partenariat avec le CNFPT, délégation de Guadeloupe et l'Office de l'eau Guadeloupe, un stage de deux jours « Assainissement avec filtres plantés de roseaux » a été mis en place.

Chiffres clés

- Nombre de participants aux 4 sessions de formation 2009, organisées par l'ODE, la chambre des métiers et la DSDS : **60** (plombiers, vidangeurs, architectes, agents municipaux...)
- Participants à la formation de la DAF : **20**
- Participants à la formation du CNFPT : **15**
- Participants à la formation OIEau - Rivière : **10**

Un total de 105 personnes formées en 2009

Pour la formation organisée par la DAF, « *Procédé Boue activée : Conception et dimensionnement des stations d'épuration* », l'ODE a apporté son concours financier.

Enfin, au cours de la présidence du Réseau International des Organismes de Bassin par la Présidente du Comité de Bassin Martinique, il a été lancé l'idée de la mise en place d'un centre caribéen de formation sur les métiers de l'eau. Une étude de faisabilité sera réalisée si les résultats de la première tentative s'avèrent probants.

III LES ACTIONS DE COOPERATION

Eu égard aux lourdes charges de travail de l'équipe réduite de l'office, depuis 2006, la coopération dans la caraïbe s'est limitée essentiellement à la participation et aux travaux de la section française du CWWA.

La LEMA, en son article 86, légitime ces actes embryonnaires de coopération. Elle précise les conditions d'exécution de cette mission, à partir de 2008, dans ces termes : « *dans le respect des engagements internationaux de la France et dans le cadre de conventions soumises à l'avis du comité de bassin, l'office de l'eau peut mener des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1 % de ses ressources, le cas échéant, et suivant les règles statutaires en vigueur pour chaque catégorie de personnels, avec le concours de ses agents* »

La coopération s'est principalement recentrée, en 2009, sur la promotion de la gestion intégrée de l'eau, dans la Caraïbe.

Le GWP (Global Water Partnership) : Dans le cadre de la gestion intégrée de la ressource en eau dans un contexte insulaire, l'Office De l'Eau, partenaire du GWP, participe en tant qu'observateur et représentant de la langue française au comité exécutif de la section du GWP, avec une assistance permanente au secrétariat de la GWP,

Le CWWA (Caribbean Water and Wastewater Association) : l'Office De l'Eau Martinique participe aux réunions de la section française en qualité d'adhérent et y apporte son expertise.

L'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) - **Section Antilles Guyane** : L'office est membre de cette association qui a participé activement au séminaire organisé lors de la fête de l'eau sur le thème l'eau et la santé.

IV L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

Dans le cadre de la mise en place du Schéma Directeur des Données sur l'Eau (SDDE), la DIREN, pilote de cette action, bénéficie de l'assistance technique des services de l'O.D.E, par le biais de l'Observatoire de l'Eau. Les préconisations de l'étude de faisabilité de l'observatoire de l'eau se sont, concrétisées par l'installation physique de l'observatoire et par la réalisation des premiers produits.

Le portail de l'Observatoire de l'Eau et son interface de cartographie dynamique en ligne sont en cours de finalisation. Grâce au technicien SIG qui a été recruté courant 2009, un important travail de collecte et de valorisation des données est en cours.

Dans le même temps un outil dédié à l'observation du prix de l'eau est développé. Il permettra au public de bien se figurer les acteurs impliqués dans le cycle de l'eau domestique (AEP et assainissement) ainsi que les mécanismes de construction des prix. Il permettra également d'explicitier les différentes composantes du prix de l'eau au travers notamment de factures facsimilées interactives. L'entrée de l'outil sera proposée par secteur géographique pour permettre la diffusion d'une information locale concernant directement le visiteur sur sa commune de résidence.

Un groupe de travail est constitué avec les EPCI et les fermiers pour s'assurer que le message diffusé soit bien concordant avec ceux des autres acteurs. L'Observatoire réalise également des valorisations thématiques. A cet égard l'Observatoire participe à l'élaboration de la plaquette d'information sur la qualité des eaux réalisée depuis plusieurs années par la DIREN.

Tous ces actes témoignent de l'ampleur des tâches à accomplir pour concrétiser les missions de l'Office, véritable agence locale de l'eau, mais surtout, du sens aigü du service public du personnel, de leurs grandes compétences et qualités intrinsèques. Ils ont contribué à l'assise et à la légitimité de cette institution dans le panel des acteurs de l'eau, tant auprès du grand public que des autres organismes publics et privés locaux, caribéens, nationaux et européens.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport de gestion de l'exercice 2009.